

Extrait du SNUipp-FSU 65

<https://65.snuipp.fr>

Concours Professeurs des écoles 2008

- ARCHIVES - année 2010 / 2011 - Les personnels - IUFM et début de carrière -



Date de mise en ligne : mardi 18 septembre 2007

SNUipp-FSU 65

Informations concernant les inscriptions et le concours 2008.

Inscriptions au Concours de Recrutement des PE 2008 sur <http://www.education.gouv.fr/siac/siac1>

L'inscription s'effectue en deux phases :

- ▶ **Première phase : inscription** Par internet du jeudi 13 septembre 2007 au mardi 23 octobre 2007 avant 17 heures, heure de Paris. Tant que le numéro d'inscription n'est pas affiché à l'écran, celle-ci n'est pas enregistrée.
- ▶ **Seconde phase : confirmation de l'inscription** Par internet du mardi 30 octobre 2007 au mardi 13 novembre 2007 avant 17 heures, heure de Paris. En cas de difficulté, contacter le rectorat auprès duquel on est inscrit. Inscription confirmée lorsque l'écran intitulé « confirmation d'inscription » s'affiche (imprimer celui-ci).

Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours de chacune de ces deux périodes pour s'inscrire et confirmer.

En cas de bug à la connexion :

Si vous n'arrivez pas à vous connecter

- ▶ Pour l'inscription : vous pouvez obtenir un dossier imprimé de candidature sur demande écrite selon le modèle disponible à l'adresse suivante : <http://media.education.gouv.fr/file/90/6/5906.pdf>

Les demandes devront être adressées obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé de l'inscription au plus tard le mercredi 24 octobre 2007 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers devront être renvoyés par voie postale et en recommandé simple au plus tard le mercredi 14 novembre 2007 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

- ▶ Pour la confirmation d'inscription : vous pouvez confirmer votre inscription par écrit (selon le modèle figurant à l'adresse internet ci-dessus). Vous devrez adresser cette confirmation, sur laquelle vous reporterez le numéro d'inscription qui vous a été attribué lors de l'inscription, obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé de l'inscription au plus tard le mercredi 14 novembre 2007 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Où s'inscrire

Vous êtes :

- élève d'un institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) : vous devez vous inscrire dans l'académie siège de l'IUFM.
- vous n'appartenez pas à l'une des catégories énumérées ci-dessus : Vous pouvez vous inscrire dans l'académie de votre choix. Dans la mesure où le concours est académique, le choix de l'académie d'inscription est important. En effet, si vous réussissez le concours, vous serez rattaché à un département de cette

académie. Vous pouvez choisir de passer le concours dans l'académie qui vous convient le mieux et avoir la chance d'être nommé dans le département que vous aurez mis en premier rang de vos vœux. Vous pouvez aussi opter pour une académie où le rapport entre le nombre de postes offerts et le nombre de candidats augmente vos chances de réussite au concours.

Attention : le choix de votre académie est important, dans la mesure où les épreuves d'admissibilité ont lieu sur l'ensemble du territoire aux mêmes dates.

Dates des épreuves

Epreuves écrites d'admissibilité

Pour toutes les académies

► **Concours externes, concours externes spéciaux, second concours internes, second concours internes spéciaux et troisièmes concours**

- Epreuve de français : mardi 29 avril 2008
- Epreuve de mathématiques : mercredi 30 avril 2008
- Epreuves d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie : mercredi 30 avril 2008

La date de l'épreuve écrite portant sur une langue à extension régionale délimitée est fixée par chaque recteur d'académie dans laquelle le concours externe spécial et le second concours interne spécial peuvent être organisés.

► **Premiers concours internes**

- Pour toutes les académies : mercredi 12 mars 2008

Epreuves d'admission

Les calendriers seront portés à la connaissance des candidats par les académies organisatrices des épreuves. Ils seront disponibles sur le serveur internet de l'académie organisatrice du concours.

Résultats

Les listes de résultats sont affichées dans les services académiques chargés de l'organisation du concours et peuvent être consultées sur le site internet de l'académie.